

CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

PRÉFACE

Grundfos est un fabricant leader mondial de solutions de pompage avancées et un précurseur dans le domaine de la technologie de l'eau. Nous sommes pionniers dans la création de solutions aux défis mondiaux liés à l'eau et au climat et nous améliorons la qualité de vie des populations.

En tant qu'entreprise présente à travers différentes cultures et traditions, au sein de nombreuses juridictions ayant leurs propres lois et réglementations, nous nous attachons à mettre en place des pratiques commerciales durables. Pour y parvenir, nous nous sommes engagés à développer une culture qui soutient et respecte les droits humains mondiaux, les droits du travail, les meilleures pratiques environnementales et une loyauté commerciale rigoureuse. Il est donc attendu de tous nos employés qu'ils se conforment à la loi et agissent de manière éthique à tout moment.

Tout comme nous nous fixons des normes de déontologie dans un Code de conduite officiel, nous bénéficions aussi d'un Code de conduite spécifique destiné aux fournisseurs qui établit des exigences correspondantes. Nous attendons d'eux qu'ils partagent notre approche de l'éthique, des droits humains et de protection de l'environnement. Nous pensons que cela est essentiel pour établir et développer des relations de confiance avec nos fournisseurs.

Nous considérons que la collaboration avec nos fournisseurs fait partie intégrante de notre succès et nous nous réjouissons de travailler avec eux pour développer des pratiques commerciales plus durables dans notre intérêt à tous.

Notre volonté de respecter les normes les plus élevées n'est pas un vain mot. Nous disposons d'un système de signalement à la disposition de notre personnel et de nos partenaires commerciaux. Les fournisseurs qui pensent qu'un employé de Grundfos, ou toute personne agissant au nom de Grundfos, s'est engagé dans une conduite illégale ou autrement inappropriée, doivent le signaler à la société. Cela peut se faire par l'intermédiaire du [système de signalement de Grundfos \(http://grundfos.whistleblownetwork.net\)](http://grundfos.whistleblownetwork.net).




Peter Trillingsgaard
Group Vice President
Group Communications
& Public Affairs




Silvio Vanzo
Group Senior Vice President
Group Purchasing

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Grundfos est une entreprise aux valeurs fortes, aux normes éthiques élevées et à la réputation fondée sur la loyauté et l'intégrité. Le présent Code de conduite destiné aux fournisseurs reflète le Code de conduite de Grundfos en étendant nos normes de bonne éthique commerciale à notre chaîne d'approvisionnement.

Nous attendons toujours de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations nationales et internationales en vigueur, ainsi que les droits humains mondialement reconnus.

Nous demandons aux fournisseurs de Grundfos de respecter le présent Code de conduite. Celui-ci s'ajoute aux lois applicables et aux principes légaux généraux basés sur les Directives des Nations Unies relatives aux entreprises et aux droits humains, le Pacte Mondial des Nations Unies et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Nous attendons des fournisseurs de Grundfos qu'ils mettent en place les procédures et systèmes nécessaires pour se conformer au présent Code de conduite, en veillant à lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans leur propre chaîne d'approvisionnement.

B. DROITS HUMAINS

Les fournisseurs de Grundfos doivent se conformer aux lois et règlements applicables en matière de droits humains. Ils sont tenus de les respecter et de ne pas être directement ou indirectement impliqués dans tout type de violation des droits humains à tout moment de leurs activités commerciales. Pour ce faire, le fournisseur est tenu de mener ses propres vérifications préalables. Par ailleurs, nous avons certaines exigences concernant certains droits humains spécifiques, tels que définis ci-dessous.

Temps de travail

Le fournisseur doit s'assurer que la durée du travail, y compris les heures de travail normales, les heures supplémentaires, les jours de repos et les pauses, est conforme aux lois et règlements applicables dans le pays concerné. Lorsque la législation ne prévoit pas de limite pour les heures de travail normales, cette limite est fixée à 48 heures par semaine.

Les heures supplémentaires doivent rester dans les limites des lois et règlements applicables, ou totaliser 60 heures par semaine, incluant à la fois les heures normales et les heures supplémentaires, selon la moindre de ces deux valeurs. Toute personne a droit à une période de repos hebdomadaire ininterrompue d'au moins 24 heures au cours de chaque période de sept jours.

Travail des enfants et emploi des mineurs

Les fournisseurs ne doivent pas recruter ni employer des enfants. L'âge minimum des travailleurs doit être de 15 ans ou égal

à celui fixé par la législation nationale du pays de fabrication, si celui-ci est plus élevé. Les jeunes travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ont plus que l'âge minimum et moins de 18 ans, ne peuvent être employés que pour des travaux non dangereux et ne doivent pas être employés pendant les heures de nuit.

L'établissement ne peut employer des personnes âgées de 13 à 15 ans que si les conditions sont conformes à tous les éléments applicables à la Convention 138 de l'OIT et aux autres Conventions pertinentes de l'OIT.

Travail forcé

Toute forme de travail forcé est strictement interdite. Le fournisseur ne doit pas utiliser ou bénéficier de toute forme de travail forcé et/ou de traite des êtres humains, y compris, mais sans s'y limiter :

- Toute forme de travail en servitude, sous contrat et/ou en milieu carcéral ;
- la restriction de la liberté de circulation ;
- la conservation de documents d'identification personnelle originaux importants ; et
- tout autre moyen excessif pour empêcher les employés de mettre fin à leur emploi à leur gré.

Discrimination, traitement juste et équitable

Toute forme de discrimination est strictement interdite. Le fournisseur doit fonder ses décisions en matière d'emploi sur le mérite et les qualifications. Le fournisseur ne doit pas exercer de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe ou le genre, l'âge, l'origine ou l'ascendance, la condition médicale, l'état civil, l'orientation sexuelle, le handicap mental ou physique ou le statut social. Toute forme de harcèlement physique, psychologique, verbal, sexuel ou de tout autre type est également interdite.

Liberté d'association et de négociation collective

Le fournisseur doit respecter le droit des travailleurs d'adhérer ou de former des syndicats et de négocier collectivement, ou le droit de ne pas y adhérer si tel est le cas. Si la liberté d'association et de négociation collective est limitée par les lois et réglementations du pays concerné, les employés doivent être libres de développer des moyens parallèles pour s'associer et négocier collectivement de manière indépendante et libre.

Rémunération et avantages

Le fournisseur doit proposer une rémunération et des avantages conformes aux lois et réglementations en vigueur et/ou aux conventions collectives applicables dans le pays concerné, ce qui comprend les salaires de base, les avantages et les heures supplémentaires. Les salaires doivent être payés dans les délais et sous la forme convenue, ou conformément aux lois et réglementations locales. Les déductions doivent toujours être transparentes et ne doivent jamais être utilisées comme mesures disciplinaires.

Conditions de travail

Le fournisseur doit se conformer à toutes les exigences des lois et réglementations locales du pays concerné en matière de contrats de travail. En l'absence de lois et de réglementations, le fournisseur doit fournir un contrat de travail écrit qui décrit les conditions de travail. Le fournisseur doit fournir tous les avantages requis par les lois et réglementations locales du pays concerné, y compris, mais sans s'y limiter, les congés annuels, les congés de maternité et de paternité et l'assurance maladie, le cas échéant. Les apprentisages et les contrats de travail temporaires et intérimaires ne doivent pas être utilisés pour contourner les avantages liés à l'emploi.

C. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous attendons de nos fournisseurs, conformément aux ambitions de Grundfos, qu'ils veillent systématiquement à offrir aux employés des conditions de travail sûres et saines. Cela implique, au minimum, que les accidents soient enregistrés et que les fournisseurs travaillent de manière proactive à la réduction des risques au-delà de l'obligation légale, le cas échéant, et à protéger la santé et la sécurité des employés. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la santé et la sécurité au travail, la préparation aux situations d'urgence et l'accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et à l'hygiène.

D. ENVIRONNEMENT

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils gèrent de manière proactive leurs principaux impacts environnementaux et les aspects les plus pertinents (par exemple les matériaux/emballages, l'énergie, l'eau, les émissions/effluents). La gestion des impacts environnementaux doit au minimum comprendre la cartographie de ces risques et la mise en œuvre de mesures de limitation de ceux-ci. La gestion des aspects environnementaux les plus pertinents doit au minimum inclure l'identification des problèmes et la mise en œuvre d'actions visant à réduire les impacts environnementaux négatifs.

E. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ COMMERCIALES

Grundfos est présent dans de nombreux pays différents, au-delà des cultures, des traditions et des lois et réglementations locales, et s'engage fermement à développer et à maintenir une bonne éthique commerciale. Nous attendons également cet engagement de la part de nos fournisseurs.

Lutte contre la corruption

Toute forme de corruption est strictement interdite. Les fournisseurs ne doivent pas solliciter, accepter, offrir ni verser des pots-de-vin ni paiements de facilitation dans le cadre de leurs relations commerciales.

Confidentialité, protection et sécurité des données

Les fournisseurs doivent :

- S'assurer que les informations confidentielles ou les données personnelles fournies par Grundfos et par des tiers au nom de Grundfos sont utilisées uniquement de manière explicitement autorisée et conformément aux lois et réglementations en vigueur. Cela s'applique également à la fin de la relation commerciale avec Grundfos et, le cas échéant, respecte la réglementation européenne sur le traitement des données et la sécurité informatique lors des transactions avec Grundfos.

Droits de propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent s'assurer que la propriété intellectuelle de Grundfos et des tiers, y compris mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les brevets, les schémas et les marques, sont utilisés et concédés sous licence à Grundfos conformément aux

accords pertinents, comme explicitement autorisé et conformément aux lois et réglementations applicables.

Divertissements, voyages, cadeaux et avantages personnels

Les fournisseurs ne doivent offrir des divertissements, cadeaux et avantages personnels aux employés de Grundfos que s'ils répondent à tous les critères suivants :

- Les divertissements, cadeaux et avantages personnels sont conformes aux coutumes locales et aux pratiques commerciales habituelles ;
- les divertissements, cadeaux et avantages personnels ne peuvent pas être interprétés comme un pot-de-vin, ou autrement accordés en échange d'un service ;
- les divertissements, cadeaux et avantages personnels n'enfreignent aucune loi, réglementation ou règle interne du fournisseur ;
- les divertissements, cadeaux et avantages personnels ne semblent pas inappropriés s'ils sont rendus publics ; et
- les fournisseurs qui organisent des événements ne doivent pas proposer de payer les frais de voyage et de séjour aux employés de Grundfos qui participent à ces événements.

Contrôle des exportations et sanctions

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'exportation, de réexportation et d'importation.

Conformité des matériaux et minéraux de conflit

Les fournisseurs doivent :

- S'assurer que tous les biens livrés à Grundfos sont conformes à toutes les lois et réglementations applicables concernant l'interdiction et la restriction des substances, y compris les substances dangereuses et les minéraux de conflit ; et
- sur demande et en temps utile, fournir à Grundfos des informations pertinentes et raisonnables sur les substances contenues dans les produits livrés par l'intermédiaire des plateformes désignées par Grundfos.

Concurrence loyale

Les fournisseurs doivent mener leurs activités conformément à toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence.

F. INSPECTIONS ET ACTIONS CORRECTIVES

Grundfos attend de ses fournisseurs qu'ils soient en mesure de démontrer qu'ils respectent le présent Code de conduite. Grundfos déploie les outils d'évaluation du respect du Code de Conduite Fournisseur suivants :

- Évaluations hors site :
Le Fournisseur s'engage à présenter, sur demande et sous forme électronique, des preuves claires de conformité au présent Code de conduite. Un prestataire de services tiers désigné par Grundfos se chargera de l'évaluation en ligne et le Fournisseur est entièrement responsable de la souscription au service afin de mener à bien le processus d'évaluation. Le Fournisseur doit remplir toutes les informations requises et soumettre toute documentation à l'appui de sa demande. Le Fournisseur dispose de 4 semaines pour envoyer une réponse, sauf si Grundfos approuve une demande de prolongation de ce délai.
- Audits de développement durable sur site : Grundfos effectue des audits sur site et des audits de suivi. Les audits initiaux sont généralement annoncés, tandis que les audits de suivi peuvent être effectués à l'improviste. Le fournisseur doit se préparer et fournir

aux auditeurs sur site la documentation nécessaire et permettre l'accès aux travailleurs pour les entretiens. Les audits de développement durable sont effectués par Grundfos ou par un tiers au nom de Grundfos. Tout auditeur tiers agissant au nom de Grundfos est soumis à une obligation de confidentialité.

En cas de non-respect, le fournisseur doit présenter un plan d'actions correctives pour traiter les problèmes spécifiques. Le plan d'actions correctives doit être élaboré dans un délai donné. Les plans d'action doivent être convenus avec un représentant de Grundfos, qui assurera le suivi des problèmes de conformité. Les fournisseurs doivent informer Grundfos de tout non-respect du présent Code de conduite qui pourrait avoir un impact sur Grundfos.

G. EN CAS DE NON-RESPECT DU CODE

Grundfos peut résilier le contrat avec le fournisseur en cas de non-respect répété du présent Code de conduite.

H. RESPONSABILITÉS DE GRUNDFOS

Nous souhaitons améliorer le respect du Code de conduite dans notre base de fournisseurs actuelle. Par conséquent, nous proposerons des formations sur les questions de développement durable pertinentes pour des fournisseurs et groupes de fournisseurs sélectionnés. Nous communiquerons toujours nos attentes à nos fournisseurs. Nous prenons en compte le respect du Code de conduite dans le cadre de notre évaluation du fournisseur et nous créons des mesures incitatives pour améliorer les performances des fournisseurs. Grundfos assurera le suivi des résultats des audits de développement durable et communiquera les actions attendues au fournisseur. Grundfos veillera à ce que les rapports et dossiers utilisés pour évaluer le respect du Code de conduite destiné aux fournisseurs soient traités de manière confidentielle.

